



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Direction Générale des Transports, de la
Mobilité et des Grands Équipements**

REUNION DU COMITE DE PARTENAIRES REGIONAL

(PRÉVUE PAR LA LOI D'ORIENTATION DES
MOBILITES)

9 OCTOBRE 2024

COMPTE-RENDU

Liste des participants présents :

Associations d'employeurs :

- Monsieur Jean-Paul LIEUTAUD, Président de la Fédération Nationale des transports de voyageurs, titulaire

Région :

- Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président du Comité des Partenaires régional, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité durable
- Madame Noëlle PALAZZETTI, Conseillère régionale déléguée dans le domaine de la relation avec les usagers des transports régionaux
- Monsieur Victor ALONSO, Directeur général adjoint Transports et Grands équipements
- Monsieur Bastien LAURAS, Directeur, Direction des trains régionaux et de l'intermodalité
- Monsieur Xavier TURCK, Directeur, Direction des transports scolaires et interurbains
- Monsieur Guillaume LALANGE, Directeur adjoint, Direction des transports scolaires et interurbains
- Monsieur Fabien LOZACH, Chef du service Réseau Var
- Madame Anne GAUTIER, Cheffe de service Réseau Régional
- Madame Emmanuelle PAING, Cheffe de projet Animation mobilités et territoires 84-13
- Madame Nathalie PEINADO, Cheffe de projet Animation mobilités et territoires 83-06

Autres :

- Monsieur Stéphane COPPEY, Consommation Logement Cadre de Vie

Compte rendu synthétique des échanges

Monsieur SERRUS ouvre la séance, puis procède à l'appel des présents et à l'approbation du compte rendu de la séance précédente (COPART du 18 juin 2024, approuvé sans observation).

Présentation des évolutions tarifaires et distribution 2024

• Point 1 : Nouveaux Pass TER Journée : simplification des périmètres par Monsieur Bastien LAURAS

Des Pass territoriaux et des tarifs toujours plus attractifs et concurrentiels à la voiture individuelle

• Création de 3 Pass territoriaux au lieu des Pass "2 départements"

- Pass « Provence/Alpes du Sud »
 - ✓ Périmètre : 13/84/83/04/05 - Tarif : 30€ titulaire
- Pass « Côte d'Azur »
 - ✓ Périmètre : 83/06 - Tarif : 30€ titulaire
- Pass « Alpes du Sud »
 - ✓ Périmètre : 04/05 - Tarif : 20€ titulaire

Avec:

- Maintien tarif accompagnant : 5€
- Maintien Pass 1 département à 20€ : 13/84/83/06 (*suppression 04 et 05 - création du Pass Alpes du Sud cf ci-dessus*)

• Création d'un Pass régional 3 jours à 60€ (20€ accompagnant)

Questions/Réponses

M. LAURAS : ces propositions d'évolution proviennent notamment du constat que les limites administratives sont peu lisibles pour les usagers. Il est apparu judicieux de supprimer/remplacer les Pass départementaux et bidépartementaux.

M. COPPEY : les 5€ pour les accompagnants sont par jour ?

M. LAURAS : les 5€ pour les accompagnants sont par Pass et ce sont des Pass journaliers

M. COPPEY : c'est un petit peu cher par rapport à la voiture.

M. LAURAS : pour 5 personnes, le Marseille-Briançon coûte 50 €, c'est plus attractif que la voiture.

M. COPPEY : c'est une avancée, même si ce sont des titres monomodaux. Il serait bien qu'ils évoluent vers des Pass train+car.

M. LAURAS : le Système d'Information Billettique Régional pourrait permettre cette évolution à l'horizon 2026.

M. COPPEY : un Pass type Pass métropolitain serait-il envisageable ? notamment pour les personnes à faibles ressources

M. SERRUS : il y a 3 sujets à propos de l'intermodalité. Un sujet de coordination ; nous avançons, c'est dans le sens de l'histoire, il y a beaucoup de concertation notamment dans le cadre des contrats opérationnels de mobilité, mais la Région ne peut rien imposer aux intercommunalités. Il y a également un sujet relatif aux supports ; nous avançons en prenant les devants avec le SIBR. Le 3^{ème} sujet est relatif à la répartition des charges et recettes. Tous les budgets sont contraints et il y a des difficultés dans les tours de tables en ce qui concerne les tarifs lorsqu'ils constituent une contribution complémentaire.

En 2023, nous avons changé notre gamme tarifaire, c'est un changement de récit pour aller plus loin.

Avis :

Avis favorable à l'unanimité

- **Point 2 : Convention d'expérimentation Titre unique État/Région par Monsieur Bastien LAURAS**

- Région, volontaire pour l'expérimentation d'une solution de titre unique à l'échelle nationale
- Projet piloté par l'Etat avec le concours d'autorités organisatrices de la mobilité volontaires (intégration possible au fil de l'eau)
- **Objectif : proposer un seul acte d'achat, via une solution numérique, pour un déplacement sur le territoire national composé de différents services.**
- Besoins/expérimentation :
 - mise en place de communs d'interopérabilité nationale
 - expérimentation de délivrance de produits tarifaires intégrant diverses offres de mobilité, post-payée, selon différentes modalités
- Expérimentation sur 4 ans
- Région Sud dans la 2^{nde} phase

M. LAURAS : C'est une expérimentation qui ne se fait qu'avec des AOM volontaires. Les déplacements peuvent être locaux comme grande distance. L'objectif est de proposer un seul acte d'achat pour l'utilisateur via une solution 100% numérique pour un déplacement qui est sur le territoire national et est composé de différents services.

Le terme « communs d'interopérabilité » signifie que les systèmes sont capables de communiquer entre eux. Le projet de titre unique va permettre d'acheter des titres pour différents modes de transport avec du post-paiement, c'est à dire que l'utilisateur ne paiera qu'après avoir voyagé.

Le niveau de l'expérimentation ne concerne que du plein tarif, mais qui a vocation à évoluer et être étendu à différents tarifs.

La première phase d'expérimentation se déroule sur un axe Paris-Normandie, vers Caen. La Région Sud intègre l'expérimentation sur une seconde phase au 2^{ème} semestre 2025. À notre connaissance, il n'y a que la Communauté de communes d'Arles qui s'est inscrite dans le dispositif d'expérimentation et donc il y aura une expérimentation qui sera sur ce périmètre, autour d'Arles.

Questions/Réponses :

M. COPPEY : c'est un acte d'achat unique pour un voyage ou c'est là aussi pour une durée donnée, un PASS? Et est-ce qu'il pourra là aussi être envisagé une déclinaison tarifaire comme pour des mini-groupes ou pour les personnes en difficulté ?

M. LAURAS : c'est pour un titre, plein tarif, il s'agit uniquement d'un support et pas d'un produit tarifaire

M. COPPEY : nos adhérents nous interpellent souvent sur le tarif, c'est dommage que l'expérimentation soit sur un plein tarif

M. SERRUS : c'est un acte d'achat unique pour un déplacement facilité. C'est l'Etat qui pilote l'expérimentation, mais nous ferons remonter cette remarque. C'est justement ce que permet cette convention d'expérimentation.

Avis :

Avis favorable à l'unanimité

- **Point 3 : Amélioration des droits d'accès de la gamme tarifaire sur la Vallée de la Durance : adaptation des seuils des abonnements Val de Durance concomitante avec accès ZOU ! 04/05 par Monsieur Xavier TURCK**

Attention : Mesures spécifiques au Val de Durance, soit entre Marseille, Veynes et Briançon

- **Depuis janvier 2023** (pour rappel) :
Un abonnement Zou! Express TER donne également accès au Zou! Express LER correspondant (cad sur le même trajet)
- **Depuis novembre 2023** (pour rappel) :
Barème kilométrique Zou! Express TER spécifique → baisse de l'ordre de -20% de tous les tarifs TER de l'axe
- **A compter de mi-décembre 2024 (nouveau)**
 - Tous les abonnés Zou! Express auront accès aux réseaux Zou! Proximité dans les départements des Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence sans surcoût
 - → + d'offres pour leur trajet « préférentiel/habituel » réalisé entre une origine/destination mais aussi l'opportunité d'utiliser les lignes locales du réseau de Proximité pour d'autres déplacements (incitation au report modal)
 - **Ajustement induit** : L'application d'un minimum de perception sur les abonnements LER et TER pour correspondre au niveau de l'abonnement de proximité (33 € en mensuel)
 - Exemples d'OD concernées : Briançon - L'Argentière (TER et LER) ; Chorges - Gap, La Brillanne – Château-Arnoux-St-Auban (LER)

M. LAURAS : ce sont des mesures spécifiques au Val de Durance qui sont proposées, c'est à dire entre Marseille Veynes et Briançon, en dehors de la métropole Aix-Marseille.

Pour rappel, depuis janvier 2023, un abonnement Zou express TER donne également accès aux express LER correspondants sur le même trajet, par exemple sur Marseille-Manosque.

Depuis novembre 2023, la Région a décidé d'une baisse du barème kilométrique express TER spécifique, qui est de de l'ordre de 20%.

À compter de mi-décembre 2024, il y aura de nouvelles évolutions

M. TURCK : la première évolution tient de la mesure actée lors de la commission permanente de juillet, qui va permettre à l'ensemble des usagers détenant un abonnement kilométrique, dans les Hautes-Alpes ou Alpes-de-Haute-Provence, que ce soit un abonnement TER ou (Lignes express régionales), d'avoir accès à l'ensemble du réseau ZOU! proximité des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence. Consécutivement, il s'agit d'ajuster et d'appliquer un minimum de perception sur les abonnements LER et TER qui sont kilométriques à 33€ mensuel puisque c'est le niveau de l'abonnement de proximité.

Questions/Réponses :

M. COPPEY : c'est une bonne chose l'intermodalité. C'est une correspondance gratuite Train-car ?

M. TURCK : depuis janvier 2023, l'abonnement TER donne libre accès au réseau LER sur la même origine destination. La nouveauté c'est l'accès au réseau proximité. Sur le 04 et 05, un abonnement TER donnera accès non seulement à la LER sur la même OD mais aussi à toutes les lignes de proximité. L'abonnement LER donnera accès, et c'est nouveau, au réseau de proximité 04 et 05. Ainsi, par exemple, entre Sisteron et Gap, deux abonnements à des tarifs distincts subsisteront. L'abonnement TER, un peu plus coûteux, donnera accès à la LER et au réseau de proximité. L'abonnement LER donnera accès uniquement à la LER et au réseau de proximité, mais c'est une avancée, il n'y a plus besoin de deux abonnements distincts si on prend une correspondance.

M. COPPEY : sur cet OD, ça concerne combien d'abonnements TER ?

M. TURCK : cet OD est sur un temps de parcours long donc ça concerne peu de personnes, une quinzaine [post-réunion : 9 abonnés recensés]. Le coût est de 77 € pour l'abonnement LER, 124.7 € pour l'abonnement TER.

M. COPPEY : personne ne prend des abonnements mensuels à plus de 100 €. Mais en alignant sur le Pass métropolitain ce serait plus attractif et il n'y aurait pas beaucoup de perte de recette du fait de l'augmentation de la fréquentation.

M. LAURAS : comme dit par Xavier sur cet OD le temps de parcours n'est pas compétitif, mais par contre sur d'autres origines destinations je peux vous assurer que nous avons des abonnements à des tarifs relativement élevés à plus de 120€ par exemple.

M. ALONSO : j'entends bien effectivement les sujets d'induction avec de nouveaux Pass, mais le volume d'abonnements qu'on vend à plus de 100€ aujourd'hui, en particulier entre Marseille et Toulon et tout l'ouest toulonnais, est très important.

Ce n'est pas 10 personnes ; je souscris d'ailleurs assez bien cette logique d'induction, mais aujourd'hui, il y a vraiment un volume important d'utilisateurs qui a un abonnement très supérieur à 100€ qu'il ne faut pas négliger.

M. LAURAS : Il y aurait aussi des pertes de recettes sur les trajets loisir ou des personnes qui se déplacent beaucoup mais sur différentes OD.

Avis :

Avis favorable à l'unanimité

- **Point 4 : Amélioration des droits d'accès de la gamme tarifaire sur la Vallée de la Durance : Mesures tarifaires spécifiques réseau routier par M Xavier TURCK**

- La baisse des tarifs des lignes Car Express lorsque, sur une même Origine-Destination, ils étaient supérieurs à ceux du TER :
 - Aix-Briançon : BU à 36,80 € au lieu de 43 € (plein tarif conditions 2024) ...
- L'acceptation des titres de proximité sur certains segments des lignes express, et la mise à niveau des tarifs Express pour coïncider avec la tarification Proximité. Les segments concernés sont assurés concomitamment par des LER et des lignes de proximité, qui ont des horaires complémentaires ; il s'agit pour l'utilisateur de pouvoir prendre indifféremment l'une ou l'autre :
 - Ligne 65 entre Manosque et Forcalquier qui complète la ligne 480
 - Ligne 66 entre Manosque et Digne qui complète la ligne 483
 - Ligne 52 entre Digne et Serres (ligne qui offre 2 AR les vendredis et dimanches) qui complète la ligne 400
 - Ligne 68 entre Manosque et Barcelonnette qui complète la ligne 483 jusqu'à Digne
 - Ligne 69 entre Manosque et Les Mées qui complète la ligne 483
- Les effets induits sur les autres tarifs de ces lignes. Par exemple, Marseille-Forcalquier = tarif Marseille-Manosque + tarif Proximité (soit BU à 17€ au lieu de 20,20 €).

M. TURCK : il s'agit de mesures qui seront mises en place en janvier 2025.

Nos tarifs routiers sont "nettoyés". En effet, certaines OD Car express sont plus chères sur une même origine destination, que le tarif TER. Il est proposé, quand c'est le cas, de réduire le montant du Billet Unitaire ou des abonnements.

Par ailleurs, certaines ligne express (tarification kilométrique) dédoublent des lignes de proximité sur certains segments, en offrant un service complémentaire. Il est donc proposé sur ces segments de mettre en cohérence les tarifs sur ces OD en abaissant le tarif express au niveau du tarif proximité. Sur ces OD, les abonnements proximité permettront d'accéder au réseau express.

Il y a d'autres effets induits, sur les autres OD de ces lignes express, nous proposons un « soudage tarifaire » qui fait baisser en conséquence les abonnements et les billets unitaires.

Questions/Réponses :

Néant

Avis :

Avis favorable à l'unanimité

Points divers

M. SERRUS : les bassins de mobilité avancent et produisent des effets. L'adoption des contrats opérationnels de mobilité se déroule comme initialement prévu, avec à la clef des coordinations intermodales et d'horaires.

Il y a également un travail important collaboratif sur les 4 SERM, et le report modal repose sur l'intermodalité donc ce sont des sujets centraux.

La séance est close à 18H30